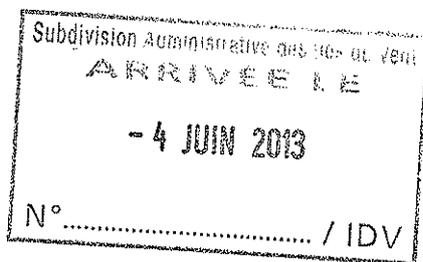




Ville de Piraé

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°38/2013 DU 28 MAI 2013

Portant autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le Centre de gestion et de formation relative à la formation facultative de professionnalisation des sapeurs pompiers volontaires

L'an deux mille treize, le vingt huit du mois de mai à huit heures cinquante, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Yvette LICHTLE et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	21 mai 2013
Date d'affichage :	21 mai 2013

Résultats des votes

Pour	24
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

Le 31 mai 2013

Affichage de la présente délibération le :

- 6 JUIN 2013

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane		X	Audrey DU SOUICH
11	TEANOTOGA Hinano		X	Yvette LICHTLE
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	Christiane TICCHI
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAO Aldo		X	Wilfred POMARE
20		13	4	

DELIBERATION N°38/2013 DU 28 MAI 2013

Portant autorisation donnée au maire pour signer la convention avec le centre de gestion et de formation relative à la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU L'arrêté N° HC/699/CAB/DDPC du 24 décembre 2009 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires de Polynésie française ;
- VU la délibération n° 3-2011 du 8 décembre 2011 du Centre de gestion et de formation, relative aux conventions conclues en application de l'article 32 de l'ordonnance n°2005-10 ;
- VU la délibération n° 12-2011 du 8 décembre 2011 du Centre de gestion et de formation, relative aux formations facultatives des sapeurs-pompiers volontaires ;
- VU la délibération n° 014/2013 du 14 mars 2013 portant approbation du budget principal de l'exercice 2013 de la commune de Pirae ;
- VU L'avis favorable des membres de la commission de sécurité du 16 avril 2013 ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mai 2013

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	
VOTANTS	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

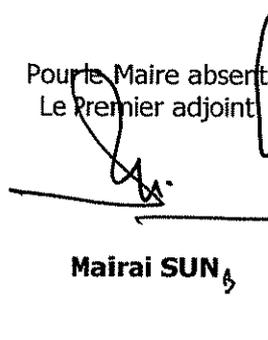
Article 1^{er} : Le Maire reçoit délégation du conseil municipal pour signer et mettre en œuvre la convention, avec le Centre de gestion et de formation concernant la formation facultative de professionnalisation des sapeurs-pompiers volontaires, pour l'année 2013, dont le projet est ci-annexé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 2. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint



Mairai SUN



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

04 JUIN 2013
Le.....

et publication du **06 JUIN 2013**

Pour le Maire absent
Le Premier adjoint



Mairai SUN

